

Le Lien

Bulletin municipal officiel de Donnemarie-Dontilly n° 120 - octobre 2019



Avec la fin de la belle saison d'été, les enfants ont repris le chemin de l'école. Je souhaite la bienvenue aux nouveaux élèves et à leurs familles ainsi qu'aux nouveaux enseignants.

Je profite également de l'occasion qui m'est donnée pour souhaiter une excellente année scolaire aux élèves et enseignants des écoles maternelle et élémentaire.

Le service de restauration accueille chaque jour dans nos écoles, près de 200 enfants ; un nouveau prestataire, la société *Depreytère* succède depuis le 2 septembre aux *Petits Gastronomes*.

Avec ce choix, nous entendons privilégier la proximité et le service ; cette société basée à Ecuelles, se propose de travailler des produits de qualité issus, le plus souvent possible, de production locale. N'hésitez pas à nous faire connaître vos questions et vos interrogations par le biais de notre messagerie ou en téléphonant directement en mairie.

Début septembre, lors de la journée des associations organisée au gymnase, près de 40 associations étaient au rendez-vous ! Un grand merci à tous les bénévoles et leurs familles pour leur engagement et leur générosité.

Pour notre commune, c'est aussi la dernière tranche d'une large campagne de travaux qui s'achèvera dans quelques semaines : places des Jeux et du Marché, Grange du Filoir, pôle santé, parking René Cassin. Et d'autres qui commenceront tels les logements du Filoir.

Les aires de stationnement de la place du Marché sont maintenant accessibles à tous ; il reste à installer les végétaux et terminer l'aménagement des gradins.

Du côté de la place des Jeux, les parties engazonnées seront préservées afin de conserver le caractère particulier de cet espace remarquable au cœur de notre commune.

Vous l'avez sans doute remarqué, les travaux ne se sont pas arrêtés durant les mois de juillet et août puisqu'il a fallu procéder au renforcement et à la restauration complète du pont qui canalise l'un des bras de l'*Auxence*. Cet ouvrage, long de 17 mètres a nécessité la réfection des voissures et la mise en place d'un nouveau radier.

Le bâtiment réhabilité, situé au bout de la place des Jeux, a été longtemps utilisé comme écurie pour les chevaux de labour du château. Il est resté en ruine pendant de nombreuses années avant d'être racheté par la commune puis totalement restauré afin de servir de salle municipale. Cette salle du Filoir nous permettra d'accueillir de nombreuses manifestations municipales ; elle sera également à la disposition des associations.

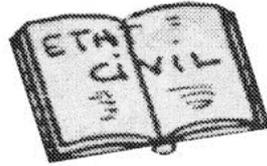


L'aménagement du pôle santé sera terminé dans quelques semaines, composé de 4 cabinets de médecin, il accueillera d'abord les docteurs Goy et Alizon avant de s'ouvrir, je l'espère, à d'autres praticiens.

Bel automne à tous.



Serge Rossière-Rollin,
Maire de Donnemarie-Dontilly,
Vice-président de la Communauté de Communes
du Bassée-Montois
en charge des transports et de la culture.



Naissances

BLANCHET Axel, le 12 juin ; FERMELY Inna, le 3 août.

Mariages

BOUGOT Michel/ROLLOT Karine, le 22 juin ; ROBERT Eddy/LE FLOCH Marie-Claire, le 29 juin ; BONVARLET Clément/GIRAULT Amélie, le 20 juillet ; SOLIVO Eric/LE BUHAN Aurore, le 27 juillet ; PASCUAL-MARTIN Grégoire/BAGHRICHE Dora, le 3 août ; BIR Ambre/TASINATO Adrien, le 7 septembre ; BRAND Thomas/FOUILLARD Elodie, le 14 septembre ; GOUBLET Norbert/DELAUNAY Marie, le 5 octobre ; BANGY Philippe/FROT Martine, le 12 octobre.

Décès

CORNANGUER Eric, le 14 juin ; DESSORT Danielle Epse RIVIERE, le 29 juin ; MAURICE Nicole, le 3 juillet ; GENDRON Patrice, le 14 juillet ; SOUSA Francis, le 8 septembre ; ROUSSEL Gérard, le 15 septembre ; PICOTTI Teresa, Vve MOMBELLI, le 15 septembre.

Bibliothèque municipale « Aimé Césaire »

(01.60.58.44.60)

Mardi : 15 h - 18 h - Mercredi : 10 h - 12 h et 15 h - 18 h

Vendredi : 15 h - 18 h - Samedi : 10 h - 12 h

Sente Aimé Césaire - Butte Saint-Pierre

Tapis narratif « Pirouettes de Comptines, de la musique et des Comptines »

Mercredi 6 et samedi 9 novembre à 9 h 30



Ce tapis narratif est réalisé à partir de l'univers des comptines de la collection "Pirouette" chez Didier Jeunesse par Elisabeth Fournier. Les personnages des comptines, en tissu rembourré, sont mobiles sur un tapis en forme d'escargot formant le décor. La réalisation respecte l'illustration originale et accorde une large place aux textures.

Venez découvrir ce magnifique support en tissu avec vos enfants à partir de 12 mois !

Kamishibai « Un sapin » d'Isabelle Wlodarczyk et Bruna Barros

Mercredi 4 et samedi 7 décembre à 9 h 30

"Un petit sapin est né, au cœur de la forêt. Il a poussé au fil des années..."
Isabelle Wlodarczyk s'est inspirée d'une chanson traditionnelle russe pour nous livrer l'histoire de ce sapin, un sapin que chacun d'entre nous fait roi le temps des fêtes de fin d'année. Bruna Barros nous conte en parallèle l'histoire de cette fillette, cette mamouchka, qui l'a vu grandir.



A partir de 4 ans

Un jardin est né

Tout a commencé lors d'un repas associatif. J'étais assis à côté de Marie, une voisine de Saint-Augustin. Nous avons beaucoup discuté de la nécessité des espaces verts dans une petite ville, du bonheur d'admirer des massifs de fleurs, du plaisir de cueillir des légumes et surtout de l'importance du partage entre habitants. C'était en novembre 2017.

Le temps est passé, presque un an, mais de cet échange m'est resté l'idée de créer un jardin fleuri, voire potager, pour le proposer aux habitants du quartier de Saint-Augustin où beaucoup vivent en appartement. Je m'appelle Jean Dalbouse et j'habite Donnemarie depuis janvier 1981. Je suis disponible et pas maladroit. J'ai décidé de passer à l'action.

Première étape : prendre contact avec l'équipe municipale et leur faire part du projet. Ce fut fait en octobre 2018. Quelques jours plus tard, il me fut confié un terrain situé entre l'Auxence et le ru de Laval.

Mais restait un gros boulot, auquel je me suis attelé sans tarder. Ce fut la **deuxième étape**. Après défrichage, déchaumage et nettoyage, une belle parcelle de 300 m² fut prête à accueillir gracieusement les jardiniers volontaires. Touches finales à cette étape, les services municipaux m'aidèrent à confectionner une barrière pour délimiter le jardin, protéger les cultures à venir et le Smetom offrit un composteur de 600 litres pour y récolter nos déchets verts et créer ainsi notre propre engrais.

Troisième étape : proposer le jardin. J'ai confectionné un prospectus invitant les personnes intéressées à me contacter que Madame Gadet, la gardienne de l'ensemble des appartements, a gentiment distribué dans les boîtes à lettres.

Deux familles vinrent planter aux beaux jours, arroser grâce à l'eau des deux ruisseaux, soigner les plantations... Fraises, fleurs, courgettes et tomates furent au premier rendez-vous !

Il y a de la place pour d'autres personnes qui souhaiteraient nous rejoindre pour faire pousser ses légumes bio, produire ses fleurs dans la convivialité et la bonne humeur.



Ce jardin, à proximité des HLM, est principalement dédié à ceux qui n'ont pas la chance d'en posséder un personnellement, qu'ils vivent à Saint-Augustin ou dans un autre quartier. Je serai heureux de vous y accueillir si jardiner vous tente.

Vous pouvez me joindre au 06.75.49.82.75.
Jean Dalbouse



Signalisation

Les anciennes plaques de signalisation ont été déposées pour faire place à de nouveaux ensembles permettant ainsi de s'orienter plus facilement aux entrées, sorties mais également à l'intérieur de notre Commune.

Cette signalétique se justifie par l'évolution de la Commune : développement des structures de la ville, nouveaux services, nouvelles installations...

Au total, une trentaine de bi-mâts elliptiques supportant 110 lattes, de couleur verte, ont été implantés dans la commune.

FÊTE DE LA MUSIQUE

Cette année, la fête de la musique de Donnemarie-Dontilly s'est déroulée sur deux jours mais dans des lieux novateurs.

Le mercredi soir, nous avons retrouvé la chorale du Provençois et du Montois dans notre halle refaite à neuf, qui a ravi avec ses chants médiévaux. La soirée s'est terminée comme à l'accoutumée par le pot de l'amitié.

Le samedi, le rendez-vous a été donné au Parc René Cassin où bon nombre de groupes ou formations locales se sont succédé durant la fin d'après-midi. Ensuite un groupe anima la soirée et le public a dansé sur des airs actuels ou plus anciens.



Un public nombreux est venu écouter et applaudir tous les participants. Ils purent également se restaurer à la buvette tenue par les membres de l'association des commerçants « J'aime Donnemarie » qui furent sur le pont durant toute la soirée. Une belle réussite pour une première fois dans ce lieu.

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé afin que cette journée soit une réussite, les membres de la commission animation, les groupes de musiciens, les personnes qui ont géré la sonorisation, les commerçants les services techniques pour la pose et dépose des structures et tous les bénévoles.

UN 13 ET 14 JUILLET BIEN RÉUSSI

En fait c'est le 13 au soir que les animations de la Fête nationale ont commencé avec, pour la seconde année, le bal des pompiers qui s'est installé Parc « René Cassin » pour une nuit endiablée. Les Donnemaritains ont répondu présents et ont pu se restaurer tout en dansant jusqu'au bout de la nuit. La retraite aux flambeaux a eut également un beau succès en déambulant dans toute la commune.



Quant au 14 il s'est déroulé, butte St Pierre. Comme chaque année, petits et grands ont apprécié de participer aux nombreux stands de jeux gratuits ainsi qu'à notre traditionnel jeu du baquet qui a connu une belle fréquentation.

Merci à tous ceux qui ont participé afin que cette journée soit un succès, merci aux sapeurs-pompiers pour la tenue de la buvette, à tous les bénévoles pour la tenue des stands ainsi qu'à M. Chenevière pour l'organisation du concours de boules.

RANDONNÉE PEDESTRE

Ce rendez-vous incontournable de juin a permis aux participants de pouvoir faire une balade sympathique dans notre belle région. Deux parcours étaient proposés.

Ce n'est pas moins de soixante personnes qui s'élançèrent sur les chemins de la commune. Une ou deux heures plus tard, les marcheurs et leurs familles se sont retrouvés autour du barbecue traditionnel. Pour clôturer cette merveilleuse journée, chacun a pu repartir avec un cadeau aux couleurs de la commune.

Merci à tous les bénévoles pour le temps donné pour cette journée.

FÊTE COMMUNALE/BROCANTE

Les attractions ont commencé le samedi avec l'ouverture de la fête foraine. À 22 h 30, nous avons tous rendez-vous pour le feu d'artifice, beau feu qui a fait l'unanimité auprès du public venu nombreux.

Le dimanche, la brocante organisée par le foyer rural s'est parfaitement bien déroulée et a connu une excellente affluence durant toute la journée.

P. Girault

FÊTE DE LA POMME
DIMANCHE 3 NOVEMBRE
DE 11 H A 17 H 30

Notre charmant et vallonné bourg est entouré de prés, de champs et de vergers. Les arbres de ces vergers sont principalement des pommiers.

L'occasion est offerte de transformer les pommes en bon jus : un amateur de pomiculture va mettre gratuitement à disposition des habitants de Donnemarie-Dontilly et alentours un broyeur et un presseur ambulants.

Aux habitants et propriétaires de vergers d'apporter leurs pommes et les contenants adéquats (bouteilles, bombonnes, dame-jeanne...) le dimanche 3 novembre entre 11 h et 17 h 30 (heure d'hiver oblige...).

Cela se passera sur un terrain prêté par la commune, qu'elle en soit ici remerciée, **situé rue du pavillon entre l'église et le cimetière de Dontilly**. Ce terrain a été planté d'arbres fruitiers par des élèves entrant en CP à l'école élémentaire à la fin du siècle dernier.

Au programme également :

- Concours de tarte aux pommes et/ou de tarte tatin
- Pique-nique où chacun-chacune apportera son manger-boire et les partagera avec les autres convives
- Echanges de recettes autour de la pomme.

Et, sous réserve, un spécialiste de la taille et de la greffe qui prodiguera ses précieux conseils en ces matières.

Que vous soyez ou non propriétaires de pommiers, ramenez votre fraise et surtout vos pommes !

Olivier Nicol
Membre du groupe *Nous voulons des coquelicots de Donnemarie-Dontilly*



CHŒUR du MONTOIS et du PROVINOIS

2019 : le chœur fête ses 50 ans

Les prestations estivales sont derrière nous : 7 séances dans la cour de la Maison Romane lors des Médiévales de Provins, suivies du défilé chanté, la Fête de la Musique sous la Halle rénovée de Donnemarie, la Fête Historique de Pays avec l'ACréDéPô Square René Cassin, puis notre stage d'été annuel et sa restitution au concert du 14 juillet à Villenauxe-la-Petite. Fin juillet, nous chantions à St Quiriace de Provins au mariage d'une fille d'une de nos choristes.

Crème de nos voix, notre « Petit Chœur » a animé le 31 août le parcours de la promenade musicale annuelle de l'Association Patrimoine et Culture en Bassée, en l'église de Saint-Sauveur-les-Bray.

Nous avons attaqué la rentrée le 4 septembre avec les répétitions pour les grands concerts de notre cinquantenaire, qui auront lieu dans N-D de Donnemarie (le samedi 9 novembre à 18 h) et à St Ayoul de Provins (le dimanche 10 novembre à 16 h). Avec nos jumeaux allemands de Waldenburg, et nos amis de Lognes et de Souppes-sur-Loing, nous devrions être plus de 100 à unir nos voix, accompagnés par une dizaine de musiciens. De grands moments en perspective !

En fin d'année, reviendront les concerts de Noël :

- 1^{er} WE de décembre : concert à Souppes-sur-Loing
- 14 et 15/12 : crèche vivante à St Quiriace de Provins
- 20/12 : concert à ND de Donnemarie
- 21/12 : concert à St Pierre-St Paul de Bazoches-les-Bray
- 22/12 : concert à Nogent-sur-Seine

Pour 2020, notre Présidente Elodie Faas et notre chef Fabrice Sansonetti nous concoctent un beau concert - entre autres - en collaboration avec l'orchestre symphonique de Melun et sous la Direction de Frédéric Baudry, chef d'orchestre du Conservatoire du Provinois : une interprétation magistrale du Requiem de Mozart, dans la Collégiale de Champeaux le 9 mai, que nous reprendrons le 10 mai à Provins : à ne pas manquer !

Si le chant choral vous tente, un essai peut être décisif : nous répétons chaque mercredi soir, en alternance à Donnemarie et à Provins. Renseignements et inscriptions : Françoise Briot, secrétaire, tél : 01.64.00.51.61.

Notre site : <https://choeur-montois-provinois.jimdo.com>



19 juin 2019 : Fête de la Musique sous la Halle

Amicale Boulistes du Montois

Suite de la saison été

Le 26 mai, concours à la mêlée tournante, 40 joueurs, victoire de PREVOST Frédéric devant SOSINSKI Jean-Jacques, troisième GARNIER Gilles

Le 2 juin, rencontre contre le club de CEPOY (45) à DONNEMARIE-DONTILLY, 30 joueurs pour représenter l'A.B.M. et 22 de CEPOY pour des parties qui se sont disputées après un barbecue préparé par les membres du bureau et quelques adhérents, merci à eux. La victoire est revenue aux joueurs de l'A.B.M., par la doublette ROBINOT Dany/CHENEVIÈRE Guy devant quatre équipes de CEPOY.

Le 10 juin, concours ouvert à tous, 28 doublettes, pas de vainqueur, les 4 joueurs ont partagé les gains de la finale, il s'agissait de Pascal et Gégé d'un côté et Eric et Brandon de l'autre .

Le 16 juin, concours en tête à tête, 44 joueurs, victoire de BESNARD Laurent devant MASSON Stéphane, troisième GOFFINET Pascal.

Le 29 juin, journée de la pétanque, 41 joueurs ont participé à cette journée, la victoire est revenue à MASSON Stéphane devant BESNARD Laurent, 3ème BRETON Yves. Merci à tous les donateurs, la mairie de DONNEMARIE-DONTILLY, le Crédit Agricole, les boulangeries LEQUEUX et VAUTTIER, le magasin CASINO, le conseil départemental représenté par Mme SOSINSKI Sandrine, M. le député Christian JACOB, la Presse Du Montois et merci aussi à la boucherie E.MAIO pour la confection du repas du midi.

Le 7 juillet, concours disputé en triplette formée, 48 joueurs, victoire de la triplette ROBINOT Dany /MAIRE Michel /CHENEVIÈRE Guy devant MATHIEU Nicole /RENARD Anne-Gaële /MATHIEU Franck, troisième BESNARD Laurent/CARRASCO Fidel /GOFFINET Pascal

Le 27 juillet, concours en doublette formée disputé en nocturne, 36 participants , victoire de GOFFINET Pascal/CARRASCO

Fidel, devant NOPPE Gérard/GUIOLARD Andréa troisième MAIRE Michel/MASSON Stéphane.

Le 3 août, nous avons reçu le club d'ASCOUX-VRIGNY pour une rencontre amicale. Les joueurs du Loiret avaient gagné le match aller et après un repas bien préparé par les adhérents et les membres du bureau, les parties se sont disputées pour arriver à une victoire d'une équipe de l'A.B.M. composée de CARRASCO Fidel /GOFFINET Pascal devant une autre équipe locale BESNARD Laurent/LAVEAU Joel, la troisième équipe étant une équipe d'ASCOUX. Nous nous sommes donnés rendez-vous l'an prochain pour de nouvelles rencontres.

Le 4 août, 10^{ème} concours disputé à la mêlée tournante, 37 joueurs, victoire de BESNARD Laurent, devant SAURET Régis troisième DUBOIS Fabrice.

Le 31 août, concours en doublettes formées, 38 participants, victoire de la doublette CARRASCO Fidel/GOFFINET Pascal devant ROBINOT Dany/CHENEVIÈRE Guy troisième HUREL Muguet /PREVOST Frédéric

G. Chenevière

J'aime Donnemarie

L'association *J'aime Donnemarie* remercie toutes les personnes qui ont contribué au bon fonctionnement de la journée, lors de la brocante. Ce fut un franc succès !



Foyer rural

Pour cette rentrée, nous vous proposons diverses activités pour les enfants et les adultes, dont une nouvelle activité, la danse country et line dance.

DANSE COUNTRY

Le lundi de 19 h 30 à 20 h 30, au 1^{er} étage du Gymnase.

BASKET LOISIR

Le jeudi de 21 h à 23 h au gymnase.

YOGA

Le lundi de 17 h à 18 h 15 et de 18 h 30 à 19 h 45 à la salle polyvalente.

DANSE MODERN JAZZ

A partir de 3 ans

Le mercredi après-midi à partir de 14 h à la Salle Polyvalente.

Ados et adultes : à partir de 17 h 30.

DESSIN-PEINTURE

A partir de 6 ans. Pour les enfants, chaque mercredi à partir de 15 h 30 ; quant aux adultes, ils se retrouvent le mercredi de 18 h à 20 h.

Salle 1^{er} étage au Foyer Communal.

SCRABBLE

Le jeudi de 14 h à 17 h au 1^{er} étage du Foyer Communal, rue de l'église.

TENNIS

Enfants et adultes – 1 h de cours par semaine – au Gymnase, le samedi à partir de 10 h ; pour les adultes, le samedi à partir de 8 h – Horaires selon niveau

Pour plus d'informations sur nos activités, n'hésitez pas à nous contacter ou à consulter notre site internet.

Foyer Rural 1^{er} étage Mairie, Place de l'Eglise 77520 Donnemarie-Dontilly

Tel. : 07.82.95.50.13 – Courriel : foyerrural77520@free.fr – Site internet :

www.foyerrural77520.fr

Heures ouverture Foyer Rural

Lundi 8 h 30 -12 h / mercredi 13 h 30 -
18 h 30 / samedi 8 h 30 -12 h.

Le Bureau





LE PLEIN D'ACTIVITES...

Fidèle à ses habitudes, l'ALSH a atteint sa capacité d'accueil une nouvelle fois cet été...

Soleil, activités diverses, séjour...

Voici un petit résumé en photo pour illustrer nos propos...





POUR UNE BONNE RENTREE...

Nous accueillons un nouveau prestataire cantine le groupe
DEPREYTERE.

Arrivée également sur le temps de cantine de Claude Bergamin venu
renforcer l'équipe.

Société d'Histoire et d'Archéologie

Proposition d'un nouvel atelier



L'école de musique du Montois et de la Bassée n'a qu'une motivation : ouvrir ses portes au plus grand nombre.

Alors nous avons une excellente nouvelle cette année : les pratiques individuelles et la formation musicale (solfège), seront encore plus accessibles grâce à un soutien accru de nos collectivités territoriales. Les tarifs trimestriels pour l'apprentissage d'un instrument sont cette année de 180 € (au lieu de 200 €).

Guitare classique ou guitare électrique, piano, violon, clarinette, trompette, saxophone, batterie... Choisissez votre instrument et rejoignez-nous !

L'EMMB propose aussi des pratiques collectives comme l'éveil musical, la batucada, les ensembles vocaux adulte et enfant, l'atelier multi-claviers ou l'atelier groupe.

Pour plus de renseignements ou pour vous inscrire, rendez-vous auprès du Foyer Rural les lundi et samedi de 8 h 30 à 12 h 30 et le mercredi de 13 h 30 à 18 h.

Ecole de musique du Montois et de la Bassée
9 rue de l'église – 77520 Donnemarie-Dontilly
www.ecolemusique-montoisbassée.fr
06 52 16 54 27

La Présidente de la SHAAP a le plaisir de proposer à ses sociétaires un nouvel atelier, intitulé "**Paléographie médiévale et édition de textes**". Il se réunira une fois toutes les trois semaines **le vendredi de 17 h à 19 h au Fonds Ancien** (Villa Garnier), accès par le 16 rue Valentin Abeille à Provins.

Exemple d'Album interactif de paléographie médiévale.

La paléographie qu'est-ce que c'est ?

La paléographie médiévale est une science à part entière, qui nécessite un long apprentissage. Elle n'est pas que l'art de la lecture, mais comprend aussi l'histoire de l'écriture, l'analyse des formes et des contextes de l'écriture (culture matérielle, histoire sociale...). Cet album interactif n'a pas pour but



de remplacer une formation dans cette discipline, mais simplement de permettre aux étudiants ou amateurs désireux de se perfectionner de s'exercer de façon autonome à l'aspect *pratique* de la paléographie, c'est-à-dire la *lecture des textes manuscrits*.

L'objectif de l'atelier est la formation à la lecture des écritures anciennes, en commençant par celles du XII^e au XIV^e siècle. Le travail se fera sur le « ms.85 » conservé à la bibliothèque du Fonds Ancien. (Pour plus d'informations :

<https://www.provins-shaap.fr/page/552461-ateliers>

Si vous êtes intéressé(e)s, n'hésitez pas à nous rejoindre et à vous inscrire.

Alain Thiriot-Thoret délégué territorial,
Tél. 06.86.28.12.36

Karaté club du Montois

Le karaté club du Montois entame sa 20^{ème} saison.

Pendant ces deux décennies de nombreuses ceintures noires ont été formées (serez-vous la prochaine ?) ainsi qu'une dizaine d'instructeurs fédéraux... et cela n'est pas fini.

Nous accueillons les enfants, à partir de 6 ans, pour 2 cours de 45 mn par semaine. La pratique de notre discipline leur permet d'améliorer de nombreuses qualités physiques ; coordination, équilibre, souplesse... et un développement musculaire harmonieux du fait de la symétrie des exercices proposés.

De plus les notions de respect, d'autodiscipline, de courage... sont au centre de notre art.

Nous recevons aussi avec plaisir les représentantes de la gent féminine qui trouvent dans notre dojo le moyen de pratiquer une activité physique complète et une méthode d'auto défense qui a fait ses preuves.

Jean-Luc Beauboucher, professeur diplômé d'état.

06.87.48.91.21



A. Cré.Dé.Pô.

ASSOCIATION POUR LA CREATION ET LE DEVELOPPEMENT
DU PÔLE CULTUREL DU BASSEE-MONTOIS, Butte Saint-Pierre.

Organisée avec l'aide de la Municipalité sur les pelouses du Square René Cassin, la Fête Historique de Pays du dimanche 23 juin a connu une nouvelle fois, avec le beau temps, un franc succès : plus de 800 visiteurs avaient répondu à l'appel du thème 2019 : « **Naturellement durable** », illustré avec enthousiasme par la plupart des 23 stands invités. L'inauguration officielle par notre Maire Serge Rossière-Rollin, en présence d'Olivier Lavanka et Sandrine Sosinski, délégués départementaux et du Lieutenant Fabre, Chef de la Brigade de Donnemarie-Dontilly, fut une grande première et montra à tous l'intérêt de nos élus pour notre mission et nos actions.

Merci aux Services techniques pour le matériel installé, à la Gendarmerie pour ses conseils et ses rondes et à tous les bénévoles qui ont donné de leur temps pour organiser, installer, animer, démonter...

Ont été notamment remarqués : l'AMAP et les Coquelicots de Donnemarie-Dontilly avec leur projet de cantines scolaires de proximité, le stand de l'AGRENABA (Réserve naturelle de la Bassée), l'offre de composteurs gratuits du SMETOM, celui de l'association « PAS SI BETES », les bricolages récupérateurs d'éoliennes-jouets d'André LAMOURERE, l'initiation au modelage de Sandrine PIRSON et Jérôme CHAPELET pour les enfants, la Ferme de St PRELES et les apiculteurs, le four solaire économique de LEZARDRAMATIK, la pièce de théâtre d'Anne-Laure MERLET et les chants du Chœur du Montois et du Provinois, offerts sur le podium de la fête de la musique. Le soir, un banquet sous barnum de 60 couverts, assuré par l'Auberge de St Sauveur les Bray, clôturait cette belle journée pour les bénévoles et leurs amis, dans une ambiance conviviale. De nombreuses photos de cette belle journée sont visibles sur notre site sur Facebook.



Stand du producteur de miel

La seconde manifestation de l'association dans l'année, le samedi 21 septembre, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine (JEP), avec comme thème « **Arts et Divertissements** », sont proposées, outre les visites traditionnelles du patrimoine, libres ou guidées (Mare Vincent, Ferme de St Presles, Donnemarie et Dontilly historiques) à partir du [Petit Fort Bayard](#) (ancien Syndicat d'Initiative Cantonal du Montois, en bordure de l'Auxence) prêté par la Mairie, une animation en partenariat, centrée sur le **thème du 7^{ème} art**, avec des livres sur le cinéma et des DVD de la Médiathèque de Seine-et-Marne en exposition et en prêt à la Bibliothèque Aimé Césaire, et la projection de 2 films-culte (5 séances) avec Danielle Darrieux, programmés tout exprès au Ciné-Mons de Mons-en-Montois.

Le projet de souscription avec la Fondation du Patrimoine, confié à l'ACréDéPö, se précise (réfection des vitraux et vitrages du futur Pôle Culturel), et coïncide en cette fin d'année avec les 10 ans de l'association. Il sera lancé en même temps que les travaux de restauration-sécurisation du bâtiment, financés et ordonnancés avec l'appui des élus par notre Communauté de Communes du Bassée-Montois, qui devraient démarrer sous peu.

Enfin, un grand merci à nos élus qui ont fait installer aux carrefours de la commune des pancartes dont l'une oriente par avance vers le futur Pôle Culturel du Bassée-Montois, histoire de donner un coup de pouce de plus au projet ?

François Plassat
Vice-président animation culturelle ACRéDéPö

Conseil Municipal du 11 juillet

Présents ou représentés : MM. ROSSIERE-ROLLIN, Mme MONPOIX, MM. GIRAULT, M. BORZUCKI, Mme CHEVILLARD excusée et représentée par M. GIRAULT, M. PASCUAL MARTIN excusé et représenté par M. ROSSIERE-ROLLIN, Mme BOUGEANT, MM. POTEAU, BEAUSSART excusé et représenté par Mme LETERRIER, Mmes MULLIEZ, ESPOSITO excusée et représentée par Mme MONPOIX, MOULET, LETERRIER, MM. ARLAIS, MENEZ, Mme JOLIN.

Absents : Mmes VOVAN, MM. GRISETTO, DESANTIGNY, Mmes LAFOSSE, MM. LEBAS, ONDOA BELINGA, Mme MINASSIAN.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative n° 1 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D – 615221 Entretien répar bâtim	10 000.00 €			
D – 615231 Entretien répar voirie		100 000.00 €		
D – 6283 Frais nettoyage locaux		10 000.00 €		
Charges à caractère g^{al}		110 000.00 €		
R – 74121 Dot solidarité rurale				60 000.00 €
R – 74127 Dot Nale de péréquation				40 000.00 €
Dotations, subv, participations				100 000.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	10 000.00 €	110 000.00 €		100 000.00 €
TOTAL GENERAL		100 000.00 €		100 000.00 €

RAPPORT ANNUEL 2018 SUR L'ANALYSE DE LA QUALITÉ ET DES PRIX DU SERVICE DES EAUX

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau pour l'année 2018 établi par SUEZ, qui fait apparaître que le rendement du réseau de distribution était de 79.9 % (contre 72,6 % en 2016 et 68.3 % en 2017).

Ce niveau de rendement a été rendu possible par la recherche de fuites réalisée sur plus de 10 Km soit un tiers du réseau (une fuite branchement et 2 fuites de canalisation ont été relevées). Il est à noter que la consommation d'eau diminue sensiblement (2016 : 117 298 m³, 2017 : 117 538 m³, 2018 : 116 811 m³).

Le rapport est consultable par le public aux horaires d'ouverture du secrétariat de mairie.

APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ 2018 DU SPANC DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BASSÉE MONTOIS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 4 abstentions, **APPROUVE** le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de communes Bassée-Montois, qui fait apparaître que le taux de couverture de l'assainissement non collectif est de 33.6 % en 2018 ; il était de 33.91 % en 2017, il a diminué en raison de l'arrivée de nouveaux habitants. Le nombre d'installations contrôlées est de 1457 contre 1396 en 2017. Le montant total des travaux réalisés est de 286 782.40 € HT.

Afin d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service, un montant prévisionnel de travaux de réhabilitation a été prévu à hauteur de 441 750 € HT.

APPROBATION DE L'ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BASSÉE MONTOIS AU SyAGE POUR LA COMPÉTENCE GEMAPI ET MISE EN ŒUVRE DU SAGE

Par délibération du 10 avril 2019, le SyAGE a sollicité l'adhésion de la Communauté de Communes de la Bassée Montois au titre de la compétence GEMAPI pour l'ensemble de son territoire situé sur le bassin versant de l'Yerres (soit environ 14 % du territoire de la commune de Sognolles-en-Montois),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'approuver, au vu du projet de statuts devant prendre effet au 1^{er} janvier 2020, l'adhésion de la Communauté de Communes de la Bassée Montois au SyAGE pour les compétences GEMAPI et Mise en œuvre du SAGE pour la partie du territoire située sur le bassin versant de l'Yerres.

ADHÉSION DES COMMUNES DE BOIS-LE-ROI et BOURRON MARLOTTE

L'adhésion des communes de Bois-le-Roi et Bourron-Marlotte au SDESM est approuvé à l'unanimité.

LIGNE RÉGULIÈRE BESCHERELLES-DONNEMARIE – ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020 – TRANSPORT DES ÉLÈVES SE RENDANT AU COLLÈGE DU MONTOIS

Les élèves, domiciliés au hameau de Bescherelles ou prenant le bus aux 2 arrêts dans la commune, se rendant au Collège empruntent une ligne scolaire Meigneux – Donnemarie-Dontilly – Collège, et peuvent bénéficier de la Carte Imagin'e'R pour les scolaires et les étudiants, moyennant une charge résiduelle de 92 € + frais de dossier 8 € pour l'année 2019-2020,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de :

- **PRENDRE EN CHARGE** pour ces élèves au titre de l'année 2019-2020, la somme de **92 €** par carte de transport Imagin'e'R (la somme de 8 € restant à la charge des familles pour frais de dossier) à régler à PROCARS, **sous réserve que la famille en fasse la demande à la mairie.**

- **FIXER** la participation restant due par les familles à 50 % soit **46 €** par carte, payable en une seule fois à réception de l'avis des sommes à payer.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Trois modifications sont apportées au règlement intérieur de la bibliothèque municipale :

- Le nombre de livres empruntés pourrait passer de trois à cinq pour les « Grands Lecteurs » (article 10) ;
- En cas de *non* restitution d'un document emprunté, la bibliothèque pourra relancer téléphoniquement les intéressés avant d'avoir recours aux lettres, et aux mises en recouvrement par le Trésor Public (article 15) ;
- Durant la période estivale les retours des livres empruntés se feront au plus tard la première semaine de septembre.

CRÉATION D'EMPLOIS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE**, à compter du 1^{er} septembre 2019 la création de 2 emplois :

- Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe, à temps incomplet (15 h hebdomadaires),
- Adjoint d'Animation, à temps incomplet (20 h hebdomadaires).

INDEMNITÉS STAGIAIRES

Monsieur le Maire rappelle que, chaque année, la commune accueille des jeunes lycéens en stage pour plusieurs semaines dans les différents services communaux. Ceux-ci sont amenés à effectuer, sous la surveillance des employés titulaires, des petites tâches. Il souhaiterait que ces jeunes bénéficient d'une indemnité pour les stages longs de plus de trois semaines, hors stagiaires BAFA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, octroie une indemnité de 50 € semaine pour les stagiaires effectuant une période de plus de trois semaines.

Conseil Municipal du 19 septembre

Présents ou représentés : MM. ROSSIERE-ROLLIN, Mme MONPOIX, MM. GIRAULT, Mme VO VAN, M. BORZUCKI, Mme CHEVILLARD, M. PASCUAL MARTIN excusé et représenté par M. BEAUSSART, Mme BOUGEANT, MM. POTEAU, BEAUSSART, Mmes MULLIEZ, MOULET, LETERRIER, MM. ARLAIS, MENEZ excusé et représenté par M. ARLAIS, Mme JOLIN.

Absents : MM. GRISETTO, DESANTIGNY, Mmes LAFOSSE, ESPOSITO, MM. LEBAS, ONDOA BELINGA, Mme MINASSIAN.

AVIS SUR LE PROJET DE PLAN D'URBANISME INTERCOMMUNAL ARRÊTÉ

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 12-02-02-17 du 21 février 2017 prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal, et fixant les modalités de la collaboration avec les Communes membres de la Communauté de Communes, ainsi que les modalités de la concertation,

Vu le débat sur le PADD tenu au sein des conseils municipaux des communes membres du 18 octobre 2018 au 7 décembre 2018, et notamment la délibération du Conseil Communautaire du 15 octobre 2018 prenant acte du débat sur le PADD au sein du Conseil Communautaire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 12-01-06-19 du 25 juin 2019 arrêtant le projet de PLUI,

Considérant que par délibération n° 12-02-02-17 du 21 février 2017, le Conseil Communautaire a décidé de prescrire l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal, en se fixant les objectifs suivants :

L'élaboration du PLUI s'inscrit dans la continuité des axes prioritaires définis en 2011 dans le projet de territoire du Contrat Départemental de Développement Durable « Renforcer l'attractivité économique », « Bassée Montois, destination choisie » impliquant une structuration de l'offre touristique, et « Bien vivre en Bassée Montois » valorisant la qualité de vie et l'attractivité résidentielle du territoire.

En matière d'organisation du territoire

➤ Pérenniser la fonction « ressource » du territoire en préservant et valorisant ses richesses naturelles, agricoles et environnementales. Faire de cette vocation un atout, porteur de valeur économique pour la Bassée-Montois, en regard des territoires environnants, en particulier de la

métropole francilienne.

➤ Développer le territoire en cohérence avec les ensembles voisins en prenant en compte :

- les dynamiques franciliennes et les flux migratoires depuis l'Ouest de la Seine et Marne, en particulier dans l'aire d'influence des gares (Nangis, Longueville et Montereau),

- la présence des pôles d'influence économique, d'emploi, commerciaux et de services extérieurs au territoire (Provins, Nogent-sur-Seine et Montereau).

➤ Structurer le développement autour d'une armature territoriale équilibrée :

- Organiser la complémentarité des deux anciens chefs-lieux (Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly) qui rayonnent sur leurs sous bassins de vie respectifs et leur rôle de pôle de proximité à conforter,

- Valoriser la spécificité des villages de caractère et des communes rurales,

- Structurer le développement résidentiel et économique dans un nombre pertinent de pôles afin de favoriser la concentration des aménités (transports, équipements, commerces et services), leur accessibilité, leur qualité, leur optimisation ; organiser le maillage et le réseau des solidarités avec les communes plus rurales.

➤ Déployer les infrastructures de transport et numériques pour répondre à l'enjeu d'accès aux services et d'attractivité du territoire pour les habitants, les entreprises et les touristes.

En matière de développement économique

➤ S'appuyer sur la présence de la Seine comme vecteur de valorisation globale du territoire et notamment économique et faire des projets structurants « Seine à Grand Gabarit » et « Casiers de rétention » portés par des acteurs nationaux des opportunités

de valorisation, économique et écologique du territoire. Prendre toute la mesure de leurs impacts sur l'aménagement et le développement local potentiel.

➤ Favoriser la diversification économique :
- le développement de l'économie présente, vecteur d'emplois non délocalisables : animation, équipements, services à la personne, artisanat, commerces...

- la mise en œuvre du projet de développement touristique du territoire (accueil d'infrastructures de loisirs, agrotourisme et conversion des bâtiments à destination agricole, servitudes pour les itinéraires pédestres ou cavaliers...) ; faire des outils de protection du patrimoine un levier pour la valorisation touristique du territoire.

➤ Offrir de bonnes conditions d'accueil aux entreprises et aux emplois, qu'il s'agisse d'établissements à localiser au sein des zones d'activités ou à insérer dans les tissus.

➤ Faciliter l'accessibilité et la visibilité des sites, améliorer la desserte en transport et numérique, développer l'intermodalité route/fleuve pour favoriser les performances d'approvisionnement et de desserte économique.

➤ Préserver le foncier dévolu aux filières locales (agriculture, extraction) pour assurer leur pérennité et accompagner leur mutation vers des activités à haute valeur ajoutée (agro matériaux, agro énergie, circuits courts, produits transformés, tourisme...), vecteur d'une gestion plus durable de la ressource ; offrir un foncier ou des espaces immobiliers pertinents pour les autres filières.

➤ Développer les services de proximité pour les entreprises et leurs salariés.

En matière de paysage et d'environnement

➤ Inscrire le paysage rural et les caractéristiques environnementales du territoire Bassée Montois au fondement de son projet de territoire.

➤ Trouver un équilibre entre protection et valorisation des espaces naturels (plaine alluviale, boisements), et satisfaction des

besoins économiques ou résidentiels. Limiter les conflits d'usages.

➤ Limiter la consommation d'espaces agricoles en ajustant le droit des sols aux besoins réels de développement, en limitant les extensions urbaines et en favorisant le renouvellement des tissus existants.

➤ Assumer le rôle régional du territoire dans la protection des inondations de l'agglomération parisienne comme une opportunité de valorisation locale : qualité écologique des productions agricoles et de l'environnement local, rôle dans les écosystèmes locaux et potentiel touristique lié à la présence de l'eau.

➤ Protéger et mettre en valeur le patrimoine local, qu'il s'agisse des paysages ruraux et villageois, des boisements, de la présence de l'eau, du patrimoine bâti remarquable, pour favoriser la qualité de vie mais aussi l'attractivité du territoire.

➤ Promouvoir la qualité architecturale et l'intégration paysagère des développements récents ou à venir, en intégrant les standards en matière d'énergie, et en permettant le renouvellement des formes architecturales dans le respect des harmonies paysagères et urbaines.

En matière d'habitat et de services

➤ Ajuster l'offre résidentielle et de services, d'une part aux besoins des populations locales (vieillesse et ménages modestes notamment) et, d'autre part, aux ménages entrants (jeunes ménages familiaux, attentes résidentielles nouvelles, modes de vie plus urbains notamment), tout en favorisant la bonne cohabitation entre ruraux et néo-ruraux.

➤ Répondre aux besoins résidentiels des populations nouvelles et existantes, en prenant en compte le double enjeu d'économie d'espace et de satisfaction des attentes, tant en matière d'habitat que d'équipements.

➤ Répartir les équipements et les services dans le respect de l'armature territoriale, de manière à favoriser la proximité.

Considérant que le débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme intercommunal a eu lieu au sein de chaque Conseil Municipal d'octobre à décembre 2018, et, au sein du Conseil de la Communauté de Communes Bassée-Montois le 15 octobre 2018,

Considérant que ce projet, même s'il n'est pas parfait, est le fruit d'un travail et d'une concertation considérables avec respectivement 42 cellules communales, 18 journées d'ateliers, 5 journées de permanences, 6 réunions de comité de pilotage, 2 réunions des personnes publiques associées, 1 réunion avec la DDT, 1 conférence des Maires, 1 réunion sur les OAP, 4 réunions sur les STECAL, 12 réunions publiques, 3 séances de Conseil Communautaire,

Considérant que le projet de plan local d'urbanisme intercommunal arrêté a été transmis pour avis aux communes membres de la Communauté de Communes ainsi qu'aux personnes publiques et organismes associées à son élaboration mentionnées aux articles L. 132-7 et suivants du Code de l'Urbanisme, avant d'être soumis à l'enquête publique,

Considérant que le projet de plan local d'urbanisme intercommunal est constitué des documents suivants :

- Un rapport de présentation comportant une évaluation environnementale,
- Un projet d'aménagement et de développement durables (PADD),
- Des orientations d'aménagement et de programmation (OAP),
- Le règlement graphique sur lequel apparaît le territoire divisé en zone urbaine (U), à urbaniser (AU), agricole (A) et naturelle (N),
- Le règlement écrit qui définit, pour chaque zone reportée au plan de zonage, les règles applicables,
- Des annexes indiquant à titre d'information les éléments figurant aux articles R. 151-51 à R. 151-53 du Code de l'Urbanisme,

Considérant que les pièces réglementaires traduisent les orientations du PADD débattues en Conseil

Communautaire et au sein des Conseils Municipaux, dont les 4 axes sont rappelés ci-dessous:

1. Conserver la dynamique démographique du territoire en la réorientant selon son armature urbaine,
2. Engager la diversification de l'économie locale en lien avec les atouts et les ressources du territoire,
3. Maintenir la qualité du cadre de vie, développer les services et préserver le patrimoine bâti du territoire,
4. Préserver les paysages, l'environnement et aménager un territoire résilient et durable face aux effets du réchauffement climatique,

Considérant que le PADD fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation foncière et de lutte contre l'étalement urbain,

Considérant que les cartes communales existantes dans le périmètre du PLUi devront être formellement abrogées lors de l'approbation du PLUi ; qu'afin de respecter le parallélisme des formes, l'enquête publique portera également sur l'abrogation des cartes communales,

Considérant que le dossier de PLUi sera, le cas échéant, modifié au regard des résultats de cette enquête et des avis des personnes publiques et organismes associées, puis soumis à l'approbation du Conseil Communautaire,

Considérant que, dans le présent avis, il convient de faire valoir l'intérêt général de la Commune et d'exclure toute question d'intérêt particulier qui relève de l'enquête publique,

Considérant qu'en vertu de l'article L 153-15 du Code de l'urbanisme, lorsque l'une des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale émet un avis défavorable sur les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement qui la concernent directement, l'organe délibérant compétent de l'établissement public de coopération intercommunale délibère à nouveau et arrête le projet de plan local d'urbanisme à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

- ▶ **D'EMETTRE un avis favorable** au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,
- ▶ **DIT** que les remarques feront l'objet d'un courrier séparé.

PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLARITÉ 2018-2019 ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE L'AUXENCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, convient d'actualiser les frais de scolarité d'un élève de l'école élémentaire pour l'année scolaire 2018-2019 :

Les frais de fonctionnement se sont élevés à 127 959.05 € et les recettes 1 177.21 € ; le nombre d'élèves scolarisés pour l'année scolaire 2018-2019 est de 186 élèves, Le coût pour un élève s'élève donc à $\frac{127\,959.05 - 1\,177.21}{186 \text{ élèves}} = 681.62 \text{ €}$

PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLARITÉ 2018-2019 ÉCOLE MATERNELLE BUTTE S^T-PIERRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, convient d'actualiser les frais de scolarité d'un élève de l'école maternelle pour l'année scolaire 2018-2019 :

Les frais de fonctionnement se sont élevés à 148 978.25 € et les recettes 9 528.60 € ; le nombre d'élèves scolarisés pour l'année scolaire 2018-2019 est de 101 élèves, Le coût pour un élève s'élève donc à $\frac{148\,978.25 - 9\,528.60}{101 \text{ élèves}} = 1\,380.69 \text{ €}$

RÉFORME DU STATIONNEMENT PAYANT DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'AMORÇAGE DE L'ÉTAT

Monsieur le Maire précise que, dans le cadre de la réforme du stationnement payant et de l'évolution du Procès-Verbal électronique, un fonds d'amorçage prévu par l'article 3 de la LFR n° 2010-1658 du 29 Décembre 2010 est versé sur la base de la facture d'acquisition du terminal par la commune et des informations de connexion au CNT transmises par l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** l'acquisition des appareils nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de verbalisation électronique et sollicite l'aide financière au titre du fonds d'amorçage auprès de la Préfecture.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB ATHLÉTIQUE DU MONTOIS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'allouer au Club Athlétique du Montois une subvention exceptionnelle de **2 000 €** suite au sinistre incendie survenu au mois d'Août.

INFORMATIONS DIVERSES

Soutien aux sapeurs-pompiers

Le Conseil Municipal apporte son soutien à tous les sapeurs-pompiers après avoir eu communication d'un communiqué de Presse et d'une lettre émanant du Président du Conseil Départemental et de la Présidente du Conseil d'Administration du SDIS apportant des éléments d'informations sur divers sujets :

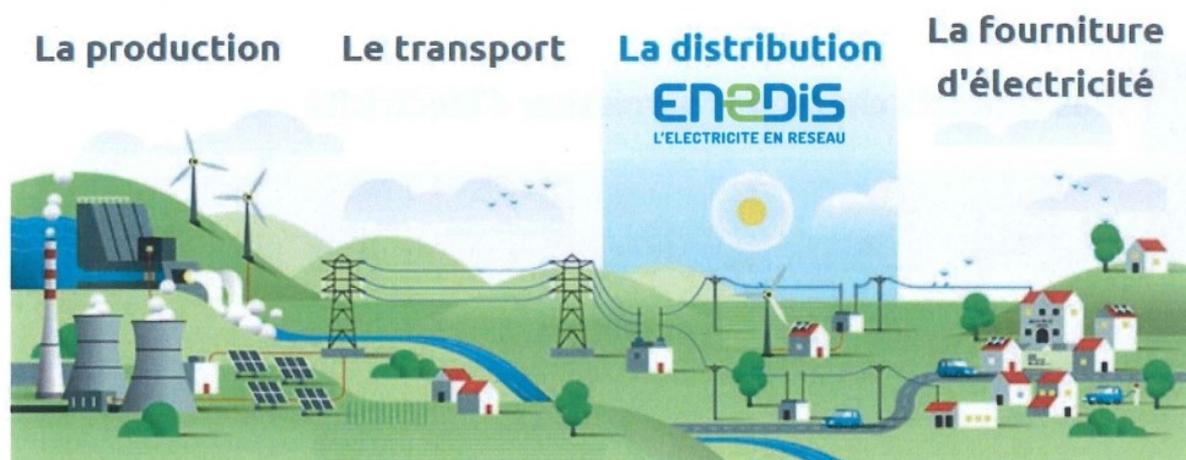
- a) Les revendications nationales portées par le préavis comprenant le maintien et le développement des libertés syndicales et démocratiques et la question de la retraite des sapeurs-pompiers professionnels,
- b) Les questions relatives aux effectifs et à l'évolution de la sollicitation opérationnelle au sein du SDIS 77,
- c) La prise en compte par le SDIS des préoccupations des sapeurs-pompiers relatives à la protection de la santé et de la sécurité.

LE LIEN

Publication de la Mairie de Donnemarie-Dontilly
Directeur de la publication : le Maire
Impression : Saxoprint



L'électricité de mon logement : qui fait quoi ?



- **La distribution d'électricité** : Enedis gère le réseau de distribution publique d'électricité quel que soit votre fournisseur, exploite le réseau (entretien et dépannage) et assure le comptage de vos consommations.
- **La fourniture d'électricité** : Le fournisseur gère votre contrat d'électricité et assure donc la facturation à partir des index de consommation transmis par Enedis.

Qui dois-je contacter lorsque :	Enedis	Votre fournisseur
Je déménage, j'emménage dans un logement existant		✓
Je fais construire mon logement. Après obtention du permis de construire, je fais ma demande de raccordement sur le site www.enedis.fr	✓	
Je souhaite un branchement électrique provisoire pour mon chantier		✓
Je modifie mon contrat d'électricité (augmentation/diminution de puissance, résiliation/souscription d'une offre, changement de compte bancaire, ...)		✓
Je souhaite modifier mon branchement (suppression ou déplacement de coffret, compteur, ...)		✓
Je n'ai plus d'électricité chez moi	✓	
J'ai une question sur mon contrat d'électricité (réclamation, difficulté de paiement, qualité de fourniture de l'électricité, erreur de relève, facturation, ...)		✓
Je souhaite produire mon électricité. Après avoir défini mon projet et choisi mon installateur, je fais ma demande de raccordement au réseau sur le site www.enedis.fr	✓	
J'ai un problème avec mon installation de production d'électricité	✓	
Je fais des travaux : * proches d'un réseau électrique aérien (ravalement de façade, élagage, ...) * sur mon terrain (forage, construction/modification, ...) 👉 je contacte mon fournisseur et je déclare mon projet sur le site :		www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr
J'ai détecté une situation dangereuse sur le réseau de distribution publique d'électricité, 👉 je contacte immédiatement Enedis au :	09 72 67 50 77	

Retrouvez toutes les coordonnées utiles au dos de ce document

L'électricité de mon logement : qui fait quoi ?



Mes contacts chez mon fournisseur d'électricité

Vous disposez déjà d'un contrat	Vous ne disposez pas encore d'un contrat
→ Retrouvez les coordonnées de votre fournisseur sur votre facture d'électricité	→ Optez pour le fournisseur d'électricité de votre choix : www.energie-info.fr ou 0 800 112 212



Mes contacts chez Enedis

Dépannage ou situation dangereuse	09 72 67 50 77
Service clients	
 Site internet	www.enedis.fr
 Téléphone	09 69 32 18 33
 Email	are-essonne@enedis.fr
 Adresse postale	Enedis – Service Clients TSA 11212 – 91021 EVRY Cedex
 Smartphone	Application « Enedis à mes côtés »



Mon électricien

Pour toute question sur mon installation électrique privée, je contacte un électricien

Carte d'électeur : Attention

Désormais, l'état civil qui apparaît sur votre carte électorale est celui du Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) géré par l'Insee ;

Si vous constatez une erreur concernant votre identité (nom de famille, prénoms, sexe, date ou lieu de naissance), vous avez la possibilité de demander votre correction sur le site service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454.



Besoin d'informations ou d'aides dans vos démarches administratives, CAF accès aux droits...

Un agent communal vous accueille sans rendez-vous

Lundi, mardi, jeudi de 9 h à 12 h

Vendredi de 14 h à 17 h

A l'Espace Social Municipal (en face la mairie)

A l'attention des propriétaires de chiens

Un peu d'esprit citoyen... ou quelques petits gestes simples pour le confort de tous !



Aidez-nous à maintenir la propreté de nos espaces publics en respectant quelques règles simples :

- tous les chiens, petits ou grands, gentils ou pas, doivent être tenus en laisse ;
- les déjections sont interdites sur tous les espaces publics. Des distributeurs de sacs plastiques sont installés sur la Place des jeux, Boulevard de l'Auxence, Boulevard d'Haussonville, Butte Saint-Pierre et Résidence Saint-Augustin.

Merci de respecter ces quelques usages.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

Lundi, mercredi, jeudi et samedi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h

JOURS DE COLLECTE

Ordures ménagères – Tous les mardis

Tri sélectif – Les semaines paires

Veillez sortir vos bacs uniquement la veille au soir et les rentrer dès la fin de la collecte.

NOUVELLES ACTIVITES

SAS APPI
Bois de chauffage - paysagiste
Contrats d'entretien
11 Place du Marché
06.67.23.43.66
appi.77520@gmail.com

Espace bien-être
Relax'Papillon
admin@relax-papillon.com
26 Avenue de Champabon
06.88.99.28.90
<https://relax-papillon.com>

Chitster's Home
Salon de tatouage
12 rue Marie Chaubart
01.64.00.06.23

Chambres d'hôte
L'arche du Bison Blanc
Bescherelles
06.80.04.22.23
www.vitadeluci.com



à vos agendas

3 novembre

Fête de la pomme
Rue du Pavillon

1^{er} décembre

Les motards ont du cœur
10 h place des jeux

11 novembre

Cérémonie souvenir
à 10 h 45 au monument aux
morts de Dontilly puis à celui
de Donnemarie

6, 7 et 8 décembre
Téléthon

20 décembre

Concert de Noël
à 20 h église de Donnemarie

22 et 23 novembre

Journées de la parentalité
Salle polyvalente

21 décembre

Spectacle de Noël
A la salle polyvalente

30 novembre

Soirée Country
Inscription en mairie

Animations

Place des jeux

Retrouvez les renseignements sur le panneau lumineux,
les affiches, le site de la mairie donnemarie-dontilly.fr ainsi que sa
page facebook facebook.com/donnemariedontilly